



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4172

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Requalification des zones d'activités - Reventilation des autorisations de programme

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4172**

commission principale : développement économique

objet : **Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Requalification des zones d'activités - Reventilation des autorisations de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon s'est dotée en 2009 d'un schéma d'accueil des entreprises (SAE) dont la vocation est de réguler le marché foncier et immobilier de l'agglomération, afin de renforcer son caractère sécurisant et attractif. Outil d'anticipation, de programmation et de gestion, le SAE contribue à la lisibilité de l'offre d'accueil économique de l'agglomération lyonnaise en identifiant des territoires stratégiques, en apportant une réponse foncière et/ou immobilière adaptée à la demande des entreprises et en hiérarchisant les opérations d'aménagement à vocation économique dans le temps et dans l'espace.

Les actions de requalification des zones d'activité économique, conduites par la Communauté urbaine de Lyon constituent l'un des volets opérationnels du SAE.

Ces opérations visent la remise à niveau ou le maintien de ces zones, en améliorant leur accessibilité et leur sécurité, notamment par des travaux de voirie. Il s'agit aussi d'améliorer leur visibilité par le déploiement de mobilier de jalonnement et de signalétique.

Ainsi, entre 2009 et 2012, ce sont au total 22 opérations de voirie qui ont été achevées et 5 opérations engagées et en cours de réalisation, le tout pour un montant total de 10,6 M€.

Par délibération n° 2013-3521 du Conseil du 18 février 2013, la Communauté urbaine a approuvé l'individualisation d'autorisations de programme sur les zones industrielles de la Communauté urbaine définies comme étant en requalification.

Suite à un réajustement des moyens disponibles pour la prise en charge du programme d'opérations, il est proposé de réaffecter un montant de 250 000 € sur les autorisations de programme disponibles, et plus particulièrement de l'opération n° 0P01O0895 ZI Meyzieu-Jonage vers l'opération n° 0P01O0892 Périca. S'appuyant sur l'attribution d'un nouveau marché de signalétique, cette reventilation d'autorisation de programme doit permettre de répondre efficacement aux attentes des entreprises de la zone de Périca qui sollicitent la Communauté urbaine depuis plusieurs années (Périca fut la première zone en 2003 à bénéficier du déploiement d'une signalétique spécifique et souffre aujourd'hui d'une image dégradée liée à la vétusté de ce mobilier). Les 250 000 € peuvent être dégagés de l'opération ZI Meyzieu-Jonage car la réalisation physique de la requalification de la rue Schweitzer a été décalée sur 2014-2015 du fait de contraintes techniques ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve l'intervention communautaire en matière de requalification et de remise à niveau de l'offre d'accueil dans les zones d'activités économique de l'agglomération et le programme d'intervention particulièrement sur les zones d'activités suivantes : Mi Plaine, La Mouche, Vallée de la Chimie, Périca, Lyon sud-est, Meyzieu-Jonage, Lyon nord et Pôle économique ouest.

2° - Décide la nouvelle ventilation de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local, au titre de l'année 2013, sur les opérations suivantes :

Zone considérée	Autorisation de programme globale (APG) P01 - Développement économique local Dépenses d'investissement	Montants des autorisations de programme (AP) votées le 18 février 2013	Mouvement d'autorisation de programme (AP)	Nouvelle autorisation de programme (AP) votée le 21 octobre 2013
n° 0P01O0888 Mi Plaine	<i>budget principal</i>	2 023 658		2 023 658
n° 2P01O0888	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	73 046		73 046
n° 0P01O0889 La Mouche	<i>budget principal</i>	2 391 063		2 391 063
n° 2P01O0889	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	127 452		127 452
n° 0P01O0891 Vallée de la Chimie	<i>budget principal</i>	1 755 844		1 755 844
n° 2P01O0891	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	106 780		106 780
n° 0P01O0892 Périca	<i>budget principal</i>	877 531	250 000	1 127 531
n° 2P01O0892	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	123 000		123 000
n° 0P01O0893 La Soie La Rize	<i>budget principal</i>	742 797		742 797
n° 2P01O0893	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	57 393		57 393
n° 0P01O0894 Lyon sud-est	<i>budget principal</i>	5 972 487		5 972 487
n° 2P01O0894	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	275 000		275 000
n° 0P01O0895 Meyzieu-Jonage	<i>budget principal</i>	3 655 287	- 250 000	3 405 287
n° 2P01O0895	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	77 874		77 874
n° 0P01O0896 Lyon nord	<i>budget principal</i>	260 145		260 145
n° 2P01O0896	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	170 000		170 000
n° 0P01O2114 Pôle économique ouest	<i>budget principal</i>	1 720 000		1 720 000
n° 2P01O2114	<i>budget annexe de l'assainissement</i>	50 000		50 000
Total	budget principal	19 398 812		19 398 812
	budget annexe de l'assainissement	1 060 545		1 060 545

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée reste à 19 398 812 € en dépenses à la charge du budget principal et à 1 060 545 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.